# SAINT-BRIEUC ARMOR RELAIS URUN TRAIL
## Règlement officiel

### 1- L'ORGANISATION :

La Société Armor Sports Nature, organise le Saint Brieuc Armor Relais Urun Trail (SBARUT) et le Relais Maratrail SBAA, en partenariat avec SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION le samedi 18 et dimanche 19 Avril 2020.

### 2- ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

Participer aux épreuves du SBARUT, implique les participants à l'acceptation, sans réserve, du présent règlement et le respect de toutes les consignes qui en découlent.

### 3- LES EPREUVES :

Le SBARUT est un événement qui propose deux épreuves de pleine nature, empruntant des sentiers des trente deux communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
Chaque épreuve se déroule par étape, par équipe de deux ou six coureurs à allure libre, en un temps limité.

**Le SBARUT** : 245 km en 6 étapes pour 3300 mètres de dénivelé positif.

• En autonomie, par équipe de 2 ou 6 coureurs, du samedi matin 9h00 au dimanche après-midi, avec couchage le samedi soir.
• Limité à 100 équipes de deux coureurs, et 30 équipes de six coureurs.
• Par équipe de deux, chaque coureur fait trois étapes chacun en alternance, les départs sont à heure fixe.
• Par équipe de six, chaque coureur fait une étape, les départs sont à heure fixe.
• Avant l'arrivée de la dernière étape au Lycée de Saint-Ilan à Langueux, les deux derniers kilomètres seront fait avec les deux, ou six coureurs ensemble.

| Etape | Distance km | D+ en m | heure de départ | Barrière horaire |
|---|---|---|---|---|
| **Samedi 18 Avril** | | | | |
| N°1: Coureur 1, Aquabaie → Hillion | 33,5 | 250 | 9h00 | 5h00 |
| N°2: Coureur 2, Hillion → Saint Carreuc | 41 | 700 | 10h20 | 7h00 |
| N°3: Coureur 1, Saint-Carreuc → Lanfains | 42,5 | 750 | 15h00 | 7h00 |
| N°4: Coureur 2, Lanfains → Quintin | 33 | 450 | 19h00 | 5h00 |
| Repos | Repas et couchage à Quintin | | | |
| **Dimanche 19 Avril** | | | | |
| N°5: Coureur 1, Quintin →Lantic | 44,5 | 500 | 6h30 | 7h30 |
| N°6: Coureur 2, Lantic → Langueux | 48,5 | 600 | 8h30 | 8h00 |
| N°6bis : Coureur 1, Langeux-Saint-Ilan | 2 | 25 | Les 2 derniers kilomètres ensemble | |
| Total SBARUT | 245 km | 3300 m | | |
| Total coureur 1 | 122,5 km | 1500 m | | |
| Total coureur 2 | 122,5 km | 1800 m | | |

**Le Relais Maratrail SBAA** : 48 km pour 600 mètres de dénivelé positif.

• En autonomie.

• Cette course suit le même parcours que la sixième étape du SBARUT : Départ de Lantic relais du deuxième coureur sur le port de Binic, et arrivée au Lycée de Saint-Ilan à Langueux.

• Limité à 130 équipes soit 260 coureurs .

| **Relais Maratrail SBAA** | **Distance km** | **D+ en m** | **heure de départ** |
|---|---|---|---|
| **Coureur 1: Lantic - Port de Binic** | **24,5** | **250** | **9h30** |
| **Coureur 2: Port de Binic– Langueux** | **24** | **350** | **Relais libre jusqu'à 13h00 (barrière horaire)** |
| Total | **48,5 km** | **600 m** | |

**4- S'INSCRIRE :**

a) Niveau requis minimum (SBARUT 245km par deux uniquement)

Pour participer au SBARUT 245 km par équipe de deux, il faut avoir acquis une certaine expérience en ayant terminé une épreuve de trail, entre le 01/01/2017 et le 01/04/2020 et cumuler minimum 80 points.

Comment calculer vos points ?

L'épreuve que vous allez faite, donne en fonction de sa distance plus son dénivelé un certain nombre de points : 1km = 1 point, et 100m de dénivelé = 1 point

Quelques exemples :

– Un trail de 60km avec 2000m de dénivelé positif vaut 80 points (60+20).(exemple le 63 km du Guerlédan avec 2100 m+)

– Un trail de 70km et 1000m dénivelé vaut 80 points(70+10).(Les Templiers,l'UTCA etc...)

Si il vous manque quelques points, contactez l'organisation, des dérogations sont possible suivant votre profil.

Attention :

Seules les courses (avec classement) sont prises en compte. Vous ne pouvez pas additionner les points de plusieurs courses.

b) Les courses sont ouvertes à toutes personnes, homme ou femme, ayant 20 ans ou plus l'année de l'épreuve (né en 2000 ou avant ,catégories espoirs à vétérans), licenciées ou non.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit :

• Fournir un certificat médical spécifique, avec la mention « apte à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an de la date de l'épreuve . Il doit être déposé sur le site d'inscription avant le 05 avril 2020. A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement.

• Ou fournir une copie de licence FFA, Pass'Running,licence FFTRI, avec mention athlétisme pour les FSGT, UFOLEP, FSCF.

• Remplir, à l'inscription, une déclaration sur l'honneur d'acceptation du présent règlement, via le formulaire en ligne disponible sur le site internet .

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical, de copie licence ou de la déclaration sur l'honneur .

c) Les formulaires d'inscription ainsi que la déclaration d'honneur, sont à remplir sur le site d'IKINOA.com.

d) La date limite des inscriptions est le 05Avril 2020 pour le SBARUT et le Relais SBAA, pas d'inscription possible sur place.
Le nombre de participants est limité à 100 équipes de deux et 30 équipes de six pour le SBARUT, et 130 équipes de deux pour le SBAA Relais Maratrail.

**5-FRAIS D'INSCRIPTION**

Inscription par internet sur Ikinoa.com à partir du 14 Octobre 2019 et paiement sécurisé par carte bancaire.

Droits d'engagement :

Pour le SBARUT 245 km:

• Par équipe de deux :

190 € par équipe avant le 05/04/2020 minuit (soit 95 € par personne).

Les droits d'inscription comprennent : Le couchage en salle à Quintin pour la nuit du samedi au dimanche (prévoir sac de couchage),d'un ravitaillement en fin de chaque étape, de deux lots pour chaque participant. (dont un gobelet réutilisable).

Le repas du samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin, le repas festif d'après course du Dimanche, sont à prendre en option (12€ par personne le repas complet, 6€ le petit déjeuner).

• Par équipe de six :

200€ par équipe par équipe avant le 05/04/2020 minuit .

Les droits d'inscription comprennent :Le couchage en salle à Quintin pour la nuit du samedi au dimanche (prévoir sac de couchage) ,d'un ravitaillement en fin de chaque étape, de deux lots pour chaque participant. (dont un gobelet réutilisable)

Le repas du samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin, le repas festif d'après course du Dimanche, sont à prendre en option (12€ par personne le repas complet, 6€ le petit déjeuner).

• Dans le cas des coureurs esseulés, contacter l'organisation qui vous mettra en relation pour former des équipes.

Pour le Relais Maratrail SBAA :

• 26€ pour l'équipe soit 13€ par personne jusqu'au 05/04/2020 date limite d'inscription.
Les droits d'inscriptions comprennent le ravitaillement en fin d'étape et d'un lot pour chaque participant.
Les repas festif d'après course du Dimanche, sont à prendre en option (12€ par personnes)

## 6 - ENGAGEMENT DES COUREURS :

Participer aux épreuves du SBARUT implique :

- Se préparer pour être prêt à affronter la longueur et la spécificité des épreuves.
- Savoir gérer en autonomie sans l'aide de l'organisation, grâce à une expérience acquise en trail, toutes sortes de soucis pouvant se présenter sur ce type d'épreuve (conditions climatiques difficiles, problèmes physiques et mentaux, savoir s'adapter à l'environnement changeant)
- De respecter l'environnement tout au long de la course.
- De respecter les membres de l'organisation et tous les bénévoles.
- D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.
- A porter secours à tout participant constaté en danger.
- A respecter le code de la route. ATTENTION, les coureurs ne sont pas prioritaires en dehors des passages piétons.
- Rallier les points de départ par ses propres moyens. Des consignes seront prévues à chaque étape pour déposer vos sacs identifiés contenant vos clés de véhicule et autre matériel pour le coureur arrivant.

## 7 - RAVITAILLEMENT ET AUTONOMIE :

La course en autonomie est la règle sur les épreuves du SBARUT et du Relais Maratrail. Cela signifie que chaque coureur se doit d'être autonome sur chaque étape sans aide extérieure.
Cela implique d'avoir le nécessaire en alimentaire, mais aussi l'équipement vestimentaire adéquat.

Dès lors, les règles suivantes s'appliquent :

- Pendant toute la durée de la course, le coureur doit être en mesure de présenter tout le matériel obligatoire qu'il a présenté lors du retrait des dossards.
- Le coureur doit veiller à disposer, à chaque départ la quantité de boissons et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier la fin de chaque étape.Pour les plus lents, les sections les plus longues sans ravitaillement durent plus de 6h sur le SBARUT, plus de 3h30 sur le Relais Maratrail SBAA .
- Aucune assistance personnelle n'est permise, en aucun point du parcours. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones d'assistance et de ravitaillement prévues par l'organisation et clairement signalées.

Un point d'eau et d'assistance sera située à mi-parcours de chaque étape.
Celui-ci sera spécifié sur le road book donné à la remise des dossards pour le SBARUT.

## 8- EQUIPEMENT :

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir à sa disposition **à la remise des dossards** la liste complète du matériel obligatoire.
Il est important de noter que le matériel imposé par l'organisateur est un minimum vital, et que chaque trailer doit s'adapter en fonction de ses propres capacités.
En particulier, il ne faut pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais préférer des vêtements qui permettent réellement une bonne

protection contre le froid, le vent et la pluie, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances.

Matériel obligatoire :

Kit de base

• Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course.
• Des chaussures de trail suffisamment solides et cramponnées, adaptées pour passer dans l'eau, la boue avec dénivelé important, des pierriers, mais aussi des passages goudronnés.
• Téléphone mobile : Le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course.(mettre dans son répertoire les n°sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro, batterie chargée). Garder son téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé. Un batterie pack est fortement conseillé.
• Gobelet personnel, aucun gobelet ne sera fourni sur les zones de point d'eau, ni de ravitaillement de fin d'étape, afin d'éviter de polluer la nature de matériaux plastique. L'organisation fournira un gobelet réutilisable.
• Réserve d'eau minimum 1 litre.
• Pour le SBARUT uniquement :1 lampe en état de marche avec piles ou batterie de rechange (Recommandation : 200 lumens ou plus ).Des vêtements ou brassards avec bandes fluorescentes. Ce matériel est obligatoire pour les étapes 3,4 et 5.
• Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
• Sifflet.
• Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping.
• Réserve alimentaire adaptée à la longueur de l'étape.
• Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps.
• Pour le SBARUT uniquement :Pantalon ou collant de course à jambes longues ou combinaison d'un corsaire et de chaussettes couvrant entièrement la jambe
• Casquette ou bandana ou Buff®
• Pièce d'identité
• Attention : Le contenu de ce matériel sera vérifié lors de la remise des dossards.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive)

• Vêtements chauds de rechange en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
• Vaseline ou crème anti-échauffement.
• Pansements anti-ampoules.
• Une somme minimum de 20 € (afin de pallier les imprévus).
• Montre GPS avec la trace du parcours en format GPX.
• Couteau ou ciseaux permettant de découper la bande élastique adhésive
• Nécessaire de couture.
• Des lunettes de soleil
• **Matelas et sac de couchage pour la nuit du samedi soir qui se fera sur le sol de la salle des fêtes de Quintin (SBARUT)**

Les bâtons sont autorisés mais pas conseillé, compte tenu du dénivelé. Prendre des bâtons est pour toute la durée de l'étape. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

**9-CONTROLE ANTI-DOPAGE** :

Suivant la réglementation en vigueur,tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.
En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

**10- ASSURANCE :**

L'Organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.
En s'inscrivant, chaque coureur le fait sous son entière responsabilité avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de défaillance ou d'accident lié :

- A l'état de santé du participant.
- Au profil du parcours.
- Au non respect du code la route .(Le coureur n'est pas prioritaire en dehors des passages piétons).
- A des éléments extérieurs au tracé du circuit.( animaux, agressions, engins f orestiers etc...)
- Aux dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Il est fortement conseillé à chaque concurrent de souscrire à une assurance individuelle accident.

Plusieurs organismes propose cela au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running – Pass J'aime Courir ou d'une licence.
Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de l'organisation.
Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

**11 - ENVIRONNEMENT :**

En s'inscrivant au SBARUT ou au relais SBAA Maratrail, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés.

En particulier :

- Interdiction formelle de jeter ses déchets sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Obligation de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une dégradation du site traversé.
- Aucun gobelet ne sera distribué sur les points d'eau et les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs .Vous devez donc prendre vos propres gobelets ou ceux fournis par l'organisation si vous souhaitez boire sur les ravitaillements.

**12- DROITS À L'IMAGE :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l’organisation peut transmettre ce droit à l’image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire avec l'accord officiel de l'organisation.

PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES :

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d’un droit d’accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d’une inscription au SBARUT ou au relais Maratrail SBAA, pour les besoins de l’organisation, et notamment celui d’identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l’évènement toute information liée à sa participation.

L’intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l’athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur simple demande faite à l’organisation.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l’adresse suivante : frenard@fren86.fr

Toute demande d’accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maxi d’1 mois.

CNIL
Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant.
Ces informations sont utilisées uniquement à l'intérieur de l’organisation et concernent des données techniques telles que votre e-mail.
L’organisation n'utilise en aucun cas vos données à d'autres fins. Conformément à la loi, chaque coureur dispose d’un droit d’accès et de rectification le concernant.
Pour ce faire, veuillez nous envoyer un mail mentionnant votre nom, prénom et numéro de dossard.

**13 - ORGANISATION GLOBALE :**

a) Remises des dossards :

Elles auront lieues :

Pour le SBARUT :
• Au magasin Endurance Shop de Trégueux : Le vendredi 17 Avril de 17h00 à 20h00.
• Au départ à l'Aquabaie : Le samedi 18 Avril de 7h00 à 8h30.

Pour le Relais Maratrail SBAA :
• Au magasin Endurance Shop de Trégueux: Le vendredi 17 Avril de 17h00 à 20h00.
• Au Lantic Parc aventure, rue des étangs 22410 à Lantic :Le Dimanche 19 Avril de 7h30 à 9h00.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :
• D'une pièce d'identité avec photo
• De son sac de course et tout le matériel obligatoire.
Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Chaque équipe reçoit avec ses dossards :
• 1 sac identifié par son numéro d'équipe.
• 1 lot pour chaque concurrent.
• 1 Road book pour chaque équipe du SBARUT.
Le road book spécifie, le parcours de chaque étape avec le point de ravitaillement en eau, les horaires, les kilométrages, le dénivelé, les contacts en cas d'urgence, les itinéraires d'accès des points de départ et d'arrivée.
• 1 balise Tibib pour chaque concurrent du SBARUT :

ATTENTION : Cette balise est nominative, elle est un élément précieux de sécurité, de classement intermédiaire et final.
Elle doit être dans le sac du coureur, et pas en contact de source électrique ou humide. (L'idéal est dans une poche avant).
La balise devra être restituée en fin de course,ou en cas d'abandon, la perte sera facturée 50€.

b) Départ :

Chaque départ se fera groupé (sauf pour le relais à Binic pour le SBAA maratrail) aux lieux et horaires précis, donné sur le tableau page 1.

c) Ravitaillement :

L'organisation assure la présence de ravitaillement solide (sucré et salé) et liquide en début et à la fin de chaque étape, et d'un point de ravitaillement en eau à mi-parcours.
Les postes de ravitaillement d'étape sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.
L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des poches à eau, et les gobelets individuels obligatoires.
Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement d'étape, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire.
Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.
Le road-book et le circuit du site internet identifieront les points de ravitaillement et leurs compositions.

d) Poste de contrôle :

Grâce à la balise TIBIB, un contrôle est effectué à l'arrivée, aux postes intermédiaires de ravitaillement en eau, et certains postes de signaleurs.

e) Tracé du parcours -Balisage :

Les coureurs auront le tracé du parcours sur leur road-book pour le SBARUT, ainsi que la trace GPX téléchargeable sur le site internet de l'organisation.
Il est recommandé qu'ils aient les deux éléments avec eux sur chaque étape.
Le balisage est effectué par un minimum de points de peinture temporaire rose et

bleu sur le tracé, et par des flèches au sol aux intersections.
Pour une meilleure vision de nuit, les points de peinture des étapes 3,4 et 5 sont en matière réfléchissante accrochant la lumière de votre frontale.

f) Ralliement des étapes et relais :

Après le départ de la première étape, le (ou les coéquipiers) va rejoindre le départ de sa prochaine étape par ses propres moyens.
Il aura la possibilité d'attendre son coéquipier, ou si son heure d'arrivée dépasse celle de son départ, de déposera son sac identifié auprès de l'organisation, pour que le coureur arrivant le récupère.

ATTENTION à bien tenir compte des temps de trajets !

Pour le relais Maratrail SBAA, de la même manière le coéquipier 2 se rendra au port de Binic pour relayer son coureur. Il pourra déposer son sac identifié auprès de l'organisation.

g) Temps maximum :

Pour le SBARUT le temps maximal de chaque étape est établi sur une vitesse de 6 km/h environ. (voir tableau page1)
Au delà de cette limite, le coureur n'aura pas le temps de rejoindre sa prochaine étape, ou n'aura pas une période de récupération suffisante.
Il sera donc contraint à l'abandon pour sa propre sécurité.

Pour le relais maratrail SBAA la barrière horaire est fixée au relais au port de Pordic à 3h30 de course soit 13h00. Au delà de cette limite, le relayeur 2 ne pourra alors pas prendre le départ.
Chaque cas sera conjointement examiné entre les coureurs et l'organisation, qui reste décisionnaire prioritaire en cas de litige.

h) Secours et assistance médicale :

Des postes de secours de la Sécurité Civile sont implantés en divers points des parcours.
Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou moyens publics.
Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :
• En se présentant à un poste de secours
• En appelant le PC course
• En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles).

N’oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l’environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

L’ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :
• A mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
• A obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire.
• A faire évacuer par tout moyen les coureurs qu’ils jugeront en danger.
• A orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.
Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s’engage à accepter ses décisions.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé.
Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

i) Abandon :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un poste de ravitaillement en eau ou sur une fin d’étape. Il doit alors signaler son abandon au PC Course. Le rapatriement se fera par son coéquipier uniquement après remise de la balise à l’organisation.
Le coureur conserve son dossard car c’est son laissez-passer pour accéder aux douches, repas etc..

j) Arrivée :

L’arrivée finale se fera au Lycée Saint-Ilan à Langeux.
Pour les deux derniers kilomètres du SBARUT, les coéquipiers du coureur de cette dernière étape pourront l’accompagner jusqu’à l’arrivée.
Le point de ralliement au km 46 est spécifié sur le Roadbook et devra se faire à pieds.
Un repas festif  Breton d’après course sera servi au Lycée de Saint-Ilan.

k) Douches :

Il est possible de prendre une douche chaude, à l’arrivée de la 4ème étape à Quintin, au relais à Binic, après l’arrivée finale et à la fin de certaines étapes suivant les disponibilités.
L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs.
Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux douches.
L’accès aux douches est limité strictement aux coureurs pieds nus.

l) Récompenses :

Pour chaque course, un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis.
• SBARUT:
- Equipes de deux : Les 3 premières équipes du classement général, et les 3 premières équipes féminines, ainsi que les 3 premières équipes mixte reçoivent

un trophée et un lot.
- Equipes de six: Les trois premières équipes du classement général reçoivent un lot.
• Relais SBAA Maratrail : Les 3 premières équipes du classement général, les 3 premières équipes féminines, et les 3er équipes mixte reçoivent un lot.

m) Pénalisation- disqualification :

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement, sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect ou la disqualification si cela s'avère nécessaire .

n) Conditions exceptionnelles :

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.
En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :
• différer le départ de quelques heures au maximum
• modifier les barrières horaires
• annuler l'épreuve
• neutraliser l'épreuve ou arrêter l'épreuve en cours.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidé avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué.
Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.
Les valeurs non remboursées seront déductibles des droits d'inscriptions de l'année suivante.
En cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

o) Guide coureur :

Le présent règlement et les modalités du déroulement de la course sont téléchargeables sur le site internet.
A partir du mois de Février seront disponible, la trace GPX du circuit, les cartes du parcours et les informations pratiques, telles que les heures limites d'arrivée, les lieux de ravitaillements, les postes de secours, les postes de soin, ainsi que les lieux d'accès des départs - arrivées.